



**Délibération**  
**du Comité de l'Eau et de la Biodiversité**  
**de la Martinique**  
**N° 2022-09**

Le Président

**Assemblée Plénière du 4 octobre 2022**

**Désignation d'un membre au conseil d'administration de l'Office de l'eau de Martinique**

L'An deux mille vingt-deux et le mardi quatre octobre à neuf heures s'est tenue en salle Emile MAURICE à l'Hôtel de l'Assemblée de Fort-de-France, l'assemblée plénière du Comité de l'eau et de la biodiversité de la Martinique.

**Membres présents :**

- M. Olivier MARIE-REINE, représentant des collectivités territoriales,
- Mme Lydia BEAULIEU, représentant des collectivités territoriales,
- M. Eugène LARCHER, représentant des collectivités territoriales,
- M. Luc JOUYE DE GRANDMAISON, représentant des collectivités territoriales,
- M. Christian PALIN, représentant des collectivités territoriales,
- M. Arnaud RENE-CORAIL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Emile GABRIEL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Alex PAVIOT, représentant de l'agriculture,
- M. Roland CATIMEL, représentant des distributeurs d'eau,
- M. Stéphane JÉRÉMIE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Yasmina ELISABETH, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- M. Joseph BLEZES, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Anne-Lise TAILAME, personnalité qualifiée,
- M. Philippe QUEMART, représentant le DEAL,
- Mme Magali JULIEN, représentant le directeur de l'ARS,
- Mme Aude BRADOR, représentant le directeur général de l'OFB,
- Mme Marie-Michelle MOREAU, représentant la Directrice du CELRL.

**Membres ayant donné pouvoir :**

- M. Didier LAGUERRE, représentant des collectivités territoriales, à M. MARIE-REINE,
- M. Hugues TOUSSAY, représentant des collectivités territoriales, à M. DE GRANDMAISON,
- M. Philippe EADIE, représentant la chambre de commerce et d'industrie à M. MONTEZUME,
- Mme Mathilde BRASSY, personnalité qualifiée, à Mme TAILAME,

- M. le préfet à Mme DEPOORTER,
- M. le directeur de la Mer, à M. QUEMART,
- Mme la directrice de la DAAF, à Mme JULIEN,
- Mme la directrice de l'ONF, à Mme MOREAU.

**Membres excusés :**

- M. Marcelin NADEAU, représentant des collectivités territoriales,
- M. Eric BELLERMARE, représentant des consommateurs d'eau,
- Mme Angèle DAIRE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- M. Guillaume VISCARDI, personnalité qualifiée,
- M. Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX, personnalité qualifiée.
- M. le délégué de l'IFREMER Antilles.

**Membres absents :**

- M. David DINAL, représentant des collectivités territoriales,
- M. Daniel MARIE-SAINTE, représentant des collectivités territoriales,
- M. Jean-Baptiste ROTSEN, représentant des collectivités territoriales,
- M. Emile GONIER, représentant des collectivités territoriales,
- M. Fred SAMOT, représentant des collectivités territoriales,
- M. Andre LESUEUR, représentant des collectivités territoriales,
- M. Emile AGOT, représentant de la pêche maritime,
- M. Maurice MONTÉZUME, représentant des pêcheurs en eau douce,
- Mme Céline ROSE, représentant le CESECEM.

**Assistait de droit :**

Mme Michela ADIN, directrice de l'Office de l'Eau, ODE.

**Assistaient :**

Mme Danielle MARIE-LOUISE, CAP Nord ; M. Gerald BRINGTOWN, CAP Nord ; Mme Cecile CHABANEIX, CTM ; Mme Gaëlle HIÉLARD, ODE ; Mme Mélissa BOCALY, ODE ; M. Nicolas PNOCINI, ODE ; Mme Oméya DESMAZES, ODE ; Mme Cibdy ADELAIDE, ODE ; M. Christophe GROS, DEAL ; Mme Gwenn LAUDIJOIS, DEAL ; M. Jean-Michel POUTIER, DEAL.

**Considérant** la directive 2000/60/CE modifiée du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ;

**Considérant** le code de l'environnement, notamment ses articles L213-13 et R213-63 ;

**Considérant** le décret n° 2017-401 du 27 mars 2017 relatif à la gouvernance de l'eau et de la biodiversité dans les départements d'outre-mer ;

**Considérant** l'arrêté du 14 avril 2017 relatif à la représentation des collectivités territoriales, des diverses catégories d'usagers, des personnes qualifiées et de l'administration de l'Etat aux comités de l'eau et de la biodiversité et à leur siège en application des articles R. 213-50 et R. 213-51 du code de l'environnement ;

**Considérant** l'arrêté préfectoral n°R02-2020-10-14-001 portant composition du comité de l'eau et de la biodiversité de la Martinique modifié ;

**Considérant** la candidature de M. José BLEZES au collège des représentants des associations agréées de consommateurs et de protection de l'environnement et des personnalités qualifiées dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques et littoraux du conseil d'administration de l'Office de l'eau de Martinique en remplacement de Mme Arlette VIRASSAMY démissionnaire ;

**Considérant** le résultat des votes des membres votants présents et représentés ;

Le Comité de l'Eau et de la Biodiversité

**D É C I D E**

**Article 1 :** De nommer M. José BLEZES dans le collège des représentants des associations agréées de consommateurs et de protection de l'environnement et des personnalités qualifiées dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques et littoraux, au conseil d'administration de l'Office de l'eau de Martinique, à l'unanimité.

Ainsi délibéré et adopté par l'assemblée plénière en sa séance du 4 octobre 2022.

**Le Président du  
Comité de l'eau et de la biodiversité**

  
**Olivier MARIE-REINE**